

<http://www.osi-ngo.org/nos-actions/article/investissements-materiels>



Investissements matériels

- Nos Actions -



Date de mise en ligne : mardi 26 décembre 2017

Copyright © Objectif Sciences International - Tous droits réservés

Les projets menés par :

- des [Partenaires de l'ONG](#),
- des [Coordinateurs de Projets](#), ou
- les [Responsables de Programmes de l'ONG](#),

et qui bénéficient d'une budgétisation utilisant la structure de coût OSI,

disposent d'une ligne d'investissement matériel (consommable et équipements).

L'ONG est en mesure d'investir sur 3 à 5 ans, jusqu'à 80% des lignes budgétaires prévues par les projets, dès que ceux-ci ont validés la [Période de Programmation](#) et que les besoins en matériel le nécessitent.